



Refus mutuelle des fonctionnaires

Par **katy**, le **02/11/2008** à **20:24**

bonjour g voulu adhéré a une mutuelle territoriales des fonctionnaires pour un maintien de salaire en cas d'arret et je viens de recevoir une réponse négative pour motif je cite : " surcharge pondérale pouvant entrainer une incapacité de travail"!!!!!! je n'ai jamais eu en 10ans d'arret maladie sauf pour une chute que j'ai fait . j'aimerais savoir si ce motif est légal et si non pouvait vous m'indiqué une adresse pour un recours merci

Par **chaber**, le **03/11/2008** à **06:40**

Un assureur a tout à fait le droit d'accepter (meme avec surprime) ou de refuser un risque, mais je pense qu'il y a eu maladresse de refuser aussi crument. Vous devriez vous rapprocher de votre syndicat et le faire intervenir

En général, une mutuelle est plus souple dans ses acceptations.